



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET : LOGEMENT

3/ 4/14, rue Michelet

ADOMA - Construction d'une résidence sociale de 100
logements

Subvention surcharge foncière - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_03-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 3

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	34
Absents représentés.....	7
Absents excusés.....	7
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 3

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
M. BOUILLAUD, Conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



LOGEMENT

3/ 4/14, rue Michelet

ADOMA - Construction d'une résidence sociale de 100 logements

Subvention surcharge foncière - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1, L.2252-2 et suivants et D.1511-30 et suivants,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.312-3, R.312-8 et suivants et R.431-57 et suivants,

considérant que dans le cadre de la construction d'une résidence sociale de 100 logements locatifs sise 4/14 rue Michelet à Ivry-sur-Seine, ADOMA sollicite une subvention au titre de la surcharge,

considérant qu'il y a lieu d'accorder cette subvention au titre de la surcharge foncière en contrepartie de la réservation de 10 logements (10%) au profit de la Ville,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 34 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention d'un montant de 150 000 € à ADOMA pour la construction d'une résidence sociale de 100 logements locatifs sociaux sise 4/14 rue Michelet à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au paiement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2024 : 69 000 €,
- 2025 : 40 500 €
- 2026 : 40 500 € correspondant au solde.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière entre la Ville et ADOMA fixant leurs obligations respectives et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_03-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23/10/2024